

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASCO 40 Subvention (3.000 euros) à l'association « Savoir Apprendre » pour une action dans les Quartiers Populaires du 13e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Savoir Apprendre 18, avenue Henri Barbusse (13e) (13887), dossier n° 2019-06456 pour une action intitulée « Animations ludiques et culturelles dans le local Renault – Oudiné/Chevaleret ».

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au chapitre 932, nature 65748, rubrique P 213 destination D21300050.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO